

utilisée dans la fabrication illicite d'amphétamine, est resté faible par rapport à celui d'autres précurseurs de stimulants de type amphétamine.

### Trafic

114. Les saisies mondiales de noréphédrine, telles que déclarées dans le formulaire D pour 2020, ont été limitées à 4 kg et à cinq pays, à savoir l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Turquie et l'Ukraine, les États-Unis contribuant à eux seuls à hauteur de 3,5 kg de la quantité totale saisie. Hormis celles de près de 250 kg opérées en Australie et d'environ 20 kg au Royaume-Uni en 2017, les saisies de noréphédrine à l'échelle mondiale se sont élevées au total à moins de 15 kg ces cinq dernières années.

115. La Chine est le seul pays au monde à avoir signalé des saisies de la plante d'éphédra dans le formulaire D depuis 2011, et ce pour un volume de 100 765 kg en 2019 et de 108 363 kg en 2020. Malheureusement, aucune autre précision sur les saisies n'a été communiquée dans le formulaire D.

### c) P-2-P, acide phénylacétique, APAAN, APAA et MAPA

116. Avec l'inscription du MAPA aux Tableaux à compter du 3 novembre 2020, trois autres précurseurs du P-2-P et, par la suite, de l'amphétamine et de la méthamphétamine, sont placés sous contrôle international depuis 2014. Ces trois produits chimiques (APAAN, APAA et MAPA) sont considérés comme des précurseurs sur mesure qui sont commercialisés en très petites quantités, voire ne le sont pas du tout. En revanche, le P-2-P et l'acide phénylacétique font l'objet d'un commerce légitime, bien qu'à différents degrés. Les substances non placées sous contrôle qui remplacent le P-2-P, les préprécurseurs et les précurseurs sur mesure qui sont utilisés dans la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine sont examinés dans la sous-section d.

### Commerce licite

117. Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et le 1<sup>er</sup> novembre 2021, le commerce international envisagé de P-2-P et d'acide phénylacétique enregistré dans le Système PEN Online était d'un niveau équivalent à celui des années précédentes. Seize envois prévus de P-2-P en provenance de 3 pays exportateurs vers 7 pays importateurs et environ 770 envois prévus d'acide phénylacétique en provenance de 16 pays exportateurs vers 51 pays et territoires importateurs ont fait l'objet d'une notification préalable dans le Système PEN Online.

118. Par comparaison, il n'y a eu que 7 notifications préalables à l'exportation pour l'APAAN depuis son placement sous contrôle international en 2014, aucune

notification pour l'APAA depuis son inscription aux Tableaux en 2019 et une notification préalable à l'exportation pour le MAPA depuis novembre 2020. Toutes les opérations signalées par le truchement du Système PEN Online concernaient de petites quantités destinées à servir de références et à des travaux en laboratoire.

### Trafic

119. En 2020, des saisies de P-2-P ont été signalées par les pays de toutes les régions, à l'exception de l'Afrique. Les plus grandes quantités totales saisies ont été déclarées par le Mexique (plus de 11 000 litres), suivi par les Pays-Bas (plus de 4 200 litres) et la Chine (près de 2 800 litres). Comme les années précédentes, dans la plupart des cas, la substance saisie provenait toujours de laboratoires ou d'entrepôts illicites, ce qui indique qu'elle avait été fabriquée illicitement plutôt que détournée d'une source légitime. Des saisies de plus de 100 litres au total ont également été signalées par la Belgique, la Jordanie, le Myanmar et la Pologne. **L'OICS tient à rappeler de nouveau aux gouvernements qu'il importe de déterminer et de signaler si le P-2-P a été détourné d'une source légitime et, dans l'affirmative, d'indiquer celle-ci, ou si le P-2-P a été fabriqué illicitement à partir d'autres précurseurs placés sous contrôle ou de nouveaux précurseurs non inscrits aux Tableaux. La distinction entre les deux scénarios (détournement de sources légitimes et fabrication illicite) permettra aux autorités concernées et à l'OICS de concevoir des stratégies appropriées pour remédier aux faiblesses sous-jacentes.**

120. La plus grande saisie d'acide phénylacétique effectuée en 2020 a été signalée par le Mexique. Toutefois, la quantité totale concernée, quelque 570 kg, n'est supérieure que d'à peine 15 % à celle déclarée en 2019. Les saisies ont été effectuées dans des laboratoires illicites où la substance était vraisemblablement fabriquée illicitement à partir de préprécurseurs tels que le cyanure de benzyle (voir par. 131) et utilisée ensuite pour la fabrication illicite de P-2-P et de méthamphétamine. La situation correspond à celle des années précédentes. Les saisies signalées par les autres pays étaient insignifiantes.

121. Seuls les pays d'Europe ont signalé des saisies d'APAA dans le formulaire D pour 2020. Comme les années précédentes, les plus grandes quantités saisies ont été déclarées par [les Pays-Bas (plus de 1,2 tonne au total) et la Belgique (environ 220 kg)]. Toutefois, l'ensemble des saisies ne représentait qu'environ 30 % du total des années précédentes, ce qui confirme que les saisies de précurseurs « sur mesure » tendent à diminuer rapidement une fois ces derniers placés sous contrôle international. Les quantités saisies d'APAAN déclarées dans le formulaire D pour 2020 n'ont pas dépassé 25 kg au total.

122. Neuf pays ont déclaré des saisies de MAPA dans le formulaire D, pour un total de plus de 32,5 tonnes. Les quantités saisies les plus élevées ont été déclarées par la Belgique (10,8 tonnes), suivie par l'Allemagne (7,6 tonnes), la Hongrie (7,3 tonnes) et les Pays-Bas (près de 5 tonnes). Plus de 875 kg de MAPA auraient été saisis par l'Australie, premières saisies de cette substance en Océanie et même hors d'Europe. La Chine, y compris Hong Kong, a été désignée comme étant le pays d'origine, lorsqu'il avait été possible d'en retrouver la trace. Cependant, l'Inde et les Pays-Bas ont également été identifiés comme étant les pays d'origine de certains envois d'une quantité inférieure à 45 kg. Considérées dans leur ensemble, les voies plus complexes empruntés par les envois de MAPA en Europe et les saisies qui en ont été effectuées dans des régions jusque-là non concernées reflètent l'évolution de la dynamique du marché illicite après le placement sous contrôle international de cette substance en 2020.

123. En 2021, les Pays-Bas ont fait part d'incidents concernant un total de 3 800 litres de P-2-P par le truchement du Système PICS, lesquels, pour la plupart, se sont produits dans des laboratoires illicites. Lorsque des informations étaient disponibles, les traces de MAPA ou de dérivés de l'acide méthylglycidique de P-2-P trouvées dans ces installations laissaient entendre que celles-ci fabriquaient illicitement du P-2-P à partir de ces produits de départ. Par contre, un seul incident concernant l'APAA (50 kg) a été signalé par le Système PICS en 2021, et aucun concernant l'APAAN.

124. Les quantités impliquées dans les incidents liés au MAPA en 2021 se sont élevées au total à plus de 11 tonnes, dont environ 4,4 ont été saisies dans des laboratoires et des entrepôts illicites, 5 dans des aéroports et environ 1,5 sur une route ou autoroute intérieure. Toutes les quantités de MAPA saisies aux frontières avaient été le plus souvent fallacieusement déclarées comme étant de la « cellulose microcristalline ». Tous les incidents enregistrés dans le Système PICS ont été signalés par des pays européens ; lorsque de telles informations étaient disponibles, le pays d'origine a été identifié comme étant la Chine, y compris Hong Kong. À l'aéroport d'Istanbul, 4,3 tonnes de MAPA ont été saisies, qui avaient été transportées clandestinement par voie terrestre jusqu'aux Pays-Bas, signe que les itinéraires de trafic se complexifient à mesure que les contrôles se renforcent. On trouvera dans la figure I ci-dessus une illustration des incidents impliquant certains précurseurs sur mesure du P-2-P signalés par l'intermédiaire du Système PICS.

## d) Utilisation de produits chimiques non placés sous contrôle et autres tendances de la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine

125. Les produits chimiques non placés sous contrôle qui sont apparus ces dernières années en lien avec la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine, dont la composition chimique est très proche de celle des produits chimiques inscrits aux Tableaux I et II de la Convention de 1988, peuvent pour la plupart être transformés en correspondants placés sous contrôle par des moyens aisément applicables. D'un point de vue chimique, il s'agit notamment de dérivés courants, y compris de certains formés de manière réversible, et d'intermédiaires stables. Comme ces précurseurs sont souvent fabriqués spécialement et conçus pour contourner les contrôles existants, ils peuvent aussi rapidement disparaître après avoir été placés sous contrôle (voir par. 30 ci-dessus). En outre, les pays continuent de signaler un certain nombre de produits chimiques courants qui sont disponibles en vente libre et qui figurent depuis longtemps sur la liste de surveillance internationale spéciale limitée de substances non inscrites et sur d'autres listes de surveillance régionales ou nationales en tant que substituts de précurseurs placés sous contrôle (voir par. 129 à 137 ci-après).

### Dérivés de l'acide méthylglycidique et de l'acide alpha-phénylacétoacétique de P-2-P

126. Sept pays ont signalé des saisies de précurseurs d'amphétamine et de méthamphétamine sur mesure non placés sous contrôle dans le formulaire D pour 2020 ; il s'agissait dans tous les cas de pays d'Europe. Les plus grandes quantités saisies en 2020 concernaient des **dérivés de l'acide méthylglycidique de P-2-P**, dont la Belgique a saisi 695 litres et les Pays-Bas environ 540 kg. L'Allemagne et les Pays-Bas ont également signalé des saisies d'**EAPA**, l'ester éthylique analogue du MAPA. Bien qu'il ne soit pas sous contrôle international, l'acide méthylglycidique de P-2-P a été placé sous contrôle régional dans l'Union européenne en novembre 2020.

127. Au cours des dix premiers mois de 2021, sept incidents concernant des dérivés de l'acide méthylglycidique de P-2-P ont été signalés par l'intermédiaire du Système PICS, pour un total approchant 195 kg. Tous ont été déclarés par les Pays-Bas, et aucune saisie n'a été effectuée aux frontières.

128. Par ailleurs, l'analyse des impuretés en laboratoire a fourni de nouvelles preuves scientifiques de l'utilisation du méthylglycidate de P-2-P en tant qu'autre précurseur utilisé dans la fabrication illicite d'amphétamine pour les comprimés de « captagon » saisis au Liban. Il a donc été

constaté que l'APAAN et le méthylglycidate de P-2-P étaient tous deux associés au « captagon » saisi aux Émirats arabes unis, en Jordanie et au Liban. **L'OICS encourage les pays ayant la capacité de réaliser des analyses scientifiques à investir dans ces analyses approfondies, l'objectif étant d'identifier les précurseurs utilisés pour la fabrication de drogues illicites.**

### Benzaldéhyde, nitroéthane et phényl-1 nitropropène-2

129. Le **benzaldéhyde** et le **nitroéthane** sont symptomatiques de la méthode dite du « nitrostyrène » pour la fabrication de P-2-P, puis de la méthamphétamine ou de l'amphétamine. Des saisies de l'un ou des deux produits chimiques ont été signalées par sept pays au moyen du formulaire D pour 2020. Après deux ans sans aucune saisie de ce type, une grande quantité de benzaldéhyde – 1 150 litres au total – aurait été saisie au Mexique, soit la plus importante observée en 2020 dans le monde. La deuxième plus grande quantité de benzaldéhyde saisie (environ 385 kg) a été signalée par l'Estonie, suivie par l'Argentine (100 litres); plusieurs pays d'Europe ont signalé des quantités indiquant une fabrication à petite échelle pour usage personnel.

130. Le **phényl-1 nitropropène-2** est un produit chimique intermédiaire résultant de la réaction entre le benzaldéhyde et le nitroéthane, lequel peut également être utilisé comme produit de départ dans les laboratoires clandestins. Des saisies de petites quantités de la substance ont été signalées au moyen du formulaire D pour 2020 par quelques pays d'Europe de l'Est.

### Chlorure de benzyle, cyanure de sodium et cyanure de benzyle

131. Cinq pays ont déclaré des saisies de chlorure de benzyle, de cyanure de sodium et/ou de cyanure de benzyle dans le formulaire D pour 2020. Le **cyanure de benzyle**, produit chimique intermédiaire résultant de la réaction entre le **chlorure de benzyle** et le **cyanure de sodium**, peut également être utilisé comme produit de départ dans les laboratoires clandestins. La réaction peut ensuite se poursuivre au moyen de l'APAAN ou de l'acide phénylacétique pour donner du P-2-P et, ensuite, de la méthamphétamine ou de l'amphétamine.

132. En 2020, le Mexique a été le seul pays à signaler des saisies significatives de chlorure de benzyle (quelque 10 800 litres). En outre, plus de 3 300 litres de cyanure de benzyle auraient été saisis dans ce pays. Des saisies de cyanure de benzyle ont également été signalées par la Jordanie et les Pays-Bas (plus de 200 litres chacun). Les saisies de P-2-P, d'acide phénylacétique et d'APAAN dans ces pays ont mis en évidence que ces substances étaient fabriquées

illicitement au lieu d'être détournées à partir de sources légitimes. Cela s'applique probablement aux saisies de plus de 11 000 litres de P-2-P au Mexique, de plus de 4 200 litres aux Pays-Bas et de 120 litres en Jordanie en 2020 (voir également par. 119 ci-dessus).

133. Le **cyanure de sodium** est le produit chimique qui réagit avec le chlorure de benzyle pour produire du cyanure de benzyle, lequel peut ensuite être transformé en P-2-P à l'aide d'APAAN ou d'acide phénylacétique. Le Myanmar a déclaré, dans le formulaire D pour 2020, des saisies records de cette substance, en quantité atteignant presque 108 tonnes, contre 4,6 tonnes qu'il aurait saisies en 2019. Le Mexique a déclaré des saisies d'un peu plus de 5 tonnes en 2020.

### Autres substances non placées sous contrôle international ayant fait l'objet de saisies liées à la fabrication illicite d'amphétamine ou de méthamphétamine<sup>17</sup>

134. Des saisies d'**acide tartrique**, agent de séparation qui sert à accroître la puissance de la méthamphétamine fabriquée à partir de P-2-P, sont régulièrement signalées par le Mexique depuis 2009, c'est-à-dire depuis l'interdiction par ce pays des importations d'éphédrine, qui a conduit à l'utilisation de P-2-P pour la fabrication illicite de méthamphétamine sur son territoire. En raison de l'augmentation de la fabrication illicite de méthamphétamine en Europe et d'une réorientation partielle vers des méthodes à base de P-2-P en Asie de l'Est et du Sud-Est, des saisies importantes d'acide tartrique ont également commencé à être signalées par des pays de ces régions (voir fig. VI). De petites quantités d'acide tartrique ont également été signalées par le Nigéria en 2016, en relation avec le premier laboratoire local de fabrication illicite de méthamphétamine à l'échelle industrielle<sup>18</sup>.

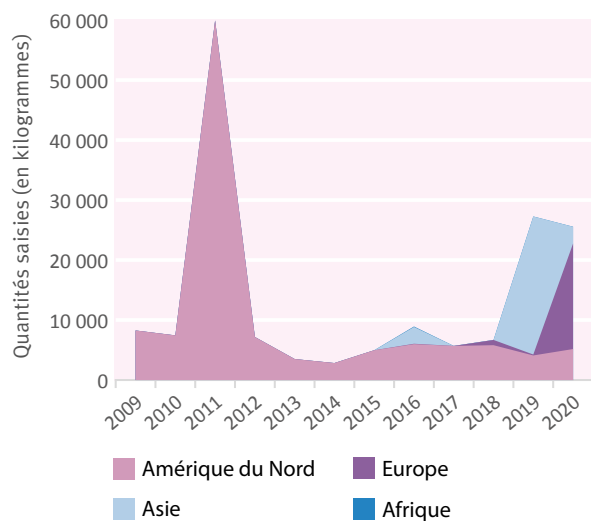
135. Dans son rapport pour 2020, l'OICS a noté l'utilisation dans des laboratoires illicites des Pays-Bas d'une méthode modifiée et nettement plus efficace de fabrication de méthamphétamine, qui fait intervenir, outre l'acide tartrique, deux produits chimiques, connus sous le nom d'azobisisobutyronitrile (AIBN) et de **thioglycolate de méthyle**. Ces deux produits chimiques sont utilisés avec d'autres habituellement associés aux méthodes de fabrication à base de P-2-P, ce qui permet d'augmenter la production d'une méthamphétamine plus puissante<sup>19</sup>. Les Pays-Bas ont déclaré des saisies de plus de 325 kg d'AIBN

<sup>17</sup>Voir également par. 145 et 146 sur la méthylamine.

<sup>18</sup>Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2016 (E/INCB/2016/4), par. 101.

<sup>19</sup>Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2020 (E/INCB/2020/4), figure IX.

Figure VI. Saisies d'acide tartrique, telles que signalées par certains gouvernements au moyen du formulaire D, 2009-2020



et de 525 kg de thioglycolate de méthyle dans le formulaire D pour 2020.

136. Malgré les signes d'un glissement partiel en faveur de méthodes à base de P-2-P en Asie de l'Est et du Sud-Est, les méthodes à base d'éphédrine y sont encore privilégiées pour la fabrication illicite de méthamphétamine. Cependant, on y observe également un phénomène de diversification marqué par l'utilisation de nouveaux précurseurs, notamment pour la fabrication illicite d'éphédrine. La Chine a signalé, dans le formulaire D pour 2020, la saisie de quantités importantes de produits chimiques qui constitue un bon indicateur de telles activités de fabrication d'éphédrine ou de pseudoéphédrine. Parmi les produits chimiques signalés figurent près de 110 tonnes de **propiophénone**, 1,4 tonne de **brome** et 6,4 tonnes de **2-bromopropiophénone**. En outre, la Chine a saisi plus de 700 kg de **chloroéphédrine**, produit intermédiaire servant à la fabrication de méthamphétamine à partir d'éphédrine ou de pseudoéphédrine selon la méthode dite « d'Emde », la plus utilisée pour la fabrication illicite de méthamphétamine en Asie de l'Est et du Sud Est.

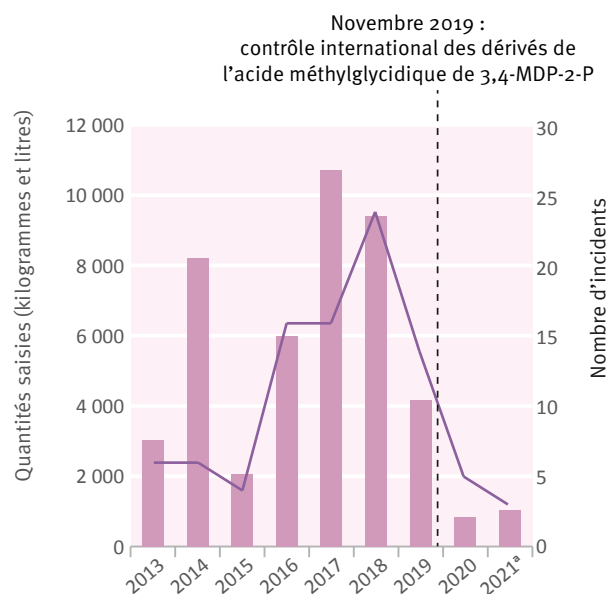
137. En revanche, la méthode dite « de Nagai » est la méthode à base d'éphédrines qui est la plus répandue pour la fabrication illicite de méthamphétamine dans d'autres parties du monde, notamment en Europe, en Océanie et en Asie occidentale. Les produits chimiques qui y sont associés sont notamment l'**iode**, l'**acide iodhydrique**, le **phosphore rouge**, l'**acide hypophosphoreux** et l'**acide phosphoreux**. Le Canada, les États-Unis, l'Indonésie, la Malaisie et la Nouvelle-Zélande, ainsi qu'un certain nombre de pays d'Europe, ont signalé, au moyen du formulaire D pour 2020, des saisies d'une ou de plusieurs de

ces substances chimiques, généralement signe d'activités de fabrication à petite échelle.

## 2. Substances utilisées dans la fabrication illicite de MDMA et de ses analogues

138. En ce qui concerne l'ampleur de l'utilisation des différents précurseurs de la MDMA à des fins illicites, il existe toujours peu d'éléments permettant d'affirmer que le 3,4-MDP-2-P, le pipéronal, le safrole ou l'isosafrole sont utilisés comme matières premières dans la fabrication illicite. Alors que les saisies de méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P et d'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P, substances récemment placées sous contrôle, semblent s'être stabilisées (voir fig. VII), l'éventail des substances non soumises à contrôle pouvant servir de précurseurs a encore évolué. Pour ce qui est du commerce licite, des six précurseurs de la MDMA placés sous contrôle international, le pipéronal reste celui qui fait l'objet des échanges les plus fréquents.

Figure VII. Incidents concernant les dérivés de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P signalés au moyen du Système PICS, 2013-2021



<sup>a</sup> Les données portent uniquement sur les dix premiers mois de 2021.

### a) 3,4-MDP-2-P, méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P, acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P et pipéronal

#### Commerce licite

139. Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et le 1<sup>er</sup> novembre 2021, 17 pays et territoires exportateurs ont notifié aux autorités de 51 pays et territoires importateurs quelque 860 envois



prévus de pipéronal. Le nombre de pays exportateurs et de pays importateurs est resté à peu près le même au cours de la période examinée que les années précédentes. Le seul envoi prévu de 3,4-MDP-2-P portait sur une quantité minimale, tandis qu'aucune opération n'a été signalée concernant le méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P et l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P, les deux précurseurs sur mesure de la MDMA.

### Trafic

140. Dans le formulaire D pour 2020, les gouvernements de 15 pays et territoires ont déclaré des saisies de 3,4-MDP-2-P, de méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P, d'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P ou de pipéronal. Les seuls pays ayant signalé des saisies significatives de **3,4-MDP-2-P** étaient la Belgique (310 litres) et les Pays-Bas (environ 330 litres). Comme par le passé, on suppose que les quantités saisies étaient pour l'essentiel issues de la fabrication illicite. Comme les années précédentes, les Pays-Bas ont déclaré les plus grosses saisies de **dérivés de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P**, avec au total plus de 950 kg d'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P et près de 480 litres de méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P. Hong Kong (Chine) a déclaré pour la première fois une saisie de méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P après avoir stoppé un envoi de 40 kg en transit entre la Chine et l'Australie, 5 kg de cette substance ont également été saisis en Australie et quelque 7 kg en Ukraine. Des saisies de dérivés de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P ont désormais été signalées dans toutes les régions, hormis en Afrique. Toutefois, les volumes saisis ont considérablement fluctué d'une année à l'autre, ce qui traduisait souvent un petit nombre de saisies importantes. Comme les années précédentes, les saisies de **pipéronal** ont été négligeables en 2020.

141. Des incidents concernant les substances chimiques susmentionnées, à l'exception du pipéronal, ont continué d'être signalés en 2021. Grâce au Système PICS, l'OICS a été informé que des saisies représentant plus d'une tonne de dérivés de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P ont eu lieu pendant les dix premiers mois de l'année. En outre, des incidents concernant l'utilisation de près de 900 litres de 3,4-MDP-2-P dans des laboratoires illicites ont été déclarés à l'aide du Système. Tous ces incidents sont survenus aux Pays-Bas.

### b) Safrole, huiles riches en safrole et isosafrole

#### Commerce licite

142. Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et le 1<sup>er</sup> novembre 2021, cinq pays exportateurs ont envoyé 31 notifications préalables à l'exportation de safrole aux autorités de 12 pays et territoires importateurs par l'intermédiaire du Système

PEN Online. Ces notifications représentaient un volume total voisin de 1 000 litres, soit un tiers de moins environ que l'année précédente. Pendant cette période, seules quelques notifications préalables à l'exportation ont été envoyées pour les huiles riches en safrole, portant sur des quantités négligeables, et aucune ne l'a été pour l'isosafrole.

#### Trafic

143. Dans le formulaire D pour 2020, comme les années précédentes, très peu de gouvernements ont signalé des saisies de safrole et d'huiles riches en safrole. L'Afghanistan a déclaré le plus gros volume (400 litres, répartis entre six incidents). Toutefois, aucune précision n'a été fournie, et malgré des analogies avec la fabrication illicite de méthamphétamine sur le plan des méthodes de fabrication, l'utilisation de safrole pour la fabrication illicite de MDMA en Afghanistan reste de l'ordre de la spéculation. Les Pays-Bas se classent au deuxième rang pour ce qui est du volume total de safrole saisi en 2020, avec seulement 14 litres. La Turquie a déclaré des saisies d'isosafrole en quantités négligeables. Il n'avait plus été signalé de saisie de cette substance au niveau mondial depuis 2016.

### c) Utilisation de substances non placées sous contrôle et autres tendances de la fabrication illicite de MDMA et de ses analogues

144. Si les effets du placement sous contrôle international du méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P et de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P, intervenu en novembre 2019, ne sont pas encore pleinement visibles dans les statistiques des saisies, les trafiquants semblent avoir commencé à s'intéresser à un autre précurseur, le **MAMDPA**, analogue du MAPA permettant de fabriquer des substances de type « ecstasy », dont près de 340 kg ont été saisis aux Pays-Bas, et dont l'origine présumée était Hong Kong (Chine). L'apparition de cette substance est un nouvel élément qui justifie l'appel de l'OICS invitant à prendre en compte les groupes de produits chimiques de structure très proche.

### 3. Autres tendances de la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine

#### Méthylamine

145. La méthylamine est un produit chimique polyvalent qui est nécessaire à la fabrication illicite de plusieurs stimulants de type amphétamine (par exemple, la méthamphétamine et la MDMA) et de nouvelles substances psychoactives, à savoir les cathinones synthétiques, ainsi que de l'éphédrine.

146. Dans le formulaire D pour 2020, la plus grande quantité de méthylamine saisie a été déclarée par le Mexique (plus de 11 000 litres de méthylamine et près de 70 000 kg de chlorhydrate de méthylamine), suivi des Pays-Bas (plus de 17 000 litres) et de la Belgique (plus de 4,1 tonnes). Au cours des dix premiers mois de 2021, des saisies représentant au total plus de 11 500 litres ont été signalées au moyen du Système PICS. Toutes ont eu lieu aux Pays-Bas. Saisie dans des laboratoires illicites, la substance était souvent contenue dans un mélange alcoolique. En outre, en 2021, l'Autriche a démantelé un laboratoire illicite et saisi 125 kg de méthylamine.

### Hydrogène gazeux

147. L'hydrogène gazeux peut être utilisé comme réducteur dans la fabrication illicite de plusieurs drogues de synthèse. Dans le formulaire D pour 2020, l'Allemagne a signalé 14 vols de cette substance, pour un volume total de plus de 15 500 litres. Ces incidents confirment une tendance qui a commencé en 2015, les volumes concernés variant d'une année à l'autre, et plusieurs entreprises ayant été visées à de multiples reprises malgré des mesures de sécurité renforcées. D'après les autorités allemandes, la quantité dérobée en 2020 aurait pu permettre de fabriquer illicitement plus de 23 tonnes de MDMA. Un grand nombre des bonbonnes de gaz volées ont ensuite été retrouvées, principalement aux Pays-Bas, mais aussi en Belgique. En 2020, ces deux pays ont déclaré avoir saisi respectivement près de 5 500 litres et 70 litres d'hydrogène gazeux. Des vols (en Allemagne) et des saisies (aux Pays-Bas) de cette substance ont continué d'être signalés à l'aide du Système PICS en 2021. Les volumes déclarés au cours des dix premiers mois de l'année étaient supérieurs à ceux indiqués dans le formulaire D pour 2020.

### Autres substances chimiques non placées sous contrôle international

148. Comme les années précédentes, parmi les substances fréquemment mentionnées dans le formulaire D pour 2020 figuraient des produits chimiques associés à la méthode de fabrication illicite dite « de Leuckart », qui permet de fabriquer de l'amphétamine et de la méthamphétamine à partir de P-2-P, ou de la MDMA et des substances apparentées à partir de 3,4-MDP-2-P. Ces produits chimiques ont continué d'être saisis en grandes quantités dans des laboratoires et entrepôts illicites en Europe, notamment aux Pays-Bas (près de 29 000 litres de **formamide** et 19 000 litres d'**acide formique**), en Belgique (8 300 litres de formamide et 8 000 litres d'acide formique) et en Allemagne (plus de 1 650 litres de formamide et près de 1 000 litres d'acide formique). De plus, l'Afghanistan a déclaré deux saisies d'acide formique pour un total de plus

de 5 800 litres, ce qui indique peut-être une évolution de la fabrication illicite de méthamphétamine dans ce pays. L'origine présumée de cette substance était la République islamique d'Iran.

## B. Substances utilisées dans la fabrication illicite de cocaïne

### 1. Permanganate de potassium

149. Le permanganate de potassium est le principal agent oxydant utilisé dans la fabrication illicite de cocaïne, et la majeure partie de la cocaïne saisie continue de présenter un degré d'oxydation élevé<sup>20</sup>.

#### Commerce licite

150. Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et le 1<sup>er</sup> novembre 2021, les autorités de 33 pays et territoires exportateurs ont envoyé à 119 pays et territoires importateurs quelque 1 900 notifications préalables à l'exportation de permanganate de potassium, portant au total sur environ 36 000 tonnes de cette substance. La Chine, à l'origine de 69 % de l'ensemble de ces notifications, a été le principal exportateur, devant l'Inde et les États-Unis, qui ont représenté plus de 18 % et 9 % du total, respectivement.

151. Les importations de permanganate de potassium par les trois pays producteurs de coca d'Amérique du Sud – Bolivie (État plurinational de), Colombie et Pérou – ont continué de ne représenter qu'une part très limitée (inférieure à 1 %) du volume total des importations mondiales. Les importations des autres pays d'Amérique du Sud comptaient pour 5 % (1 907 tonnes) du total, soit une nouvelle augmentation par rapport à l'année précédente. Aucun de ces pays n'a exporté ou réexporté de permanganate de potassium en quantité importante.

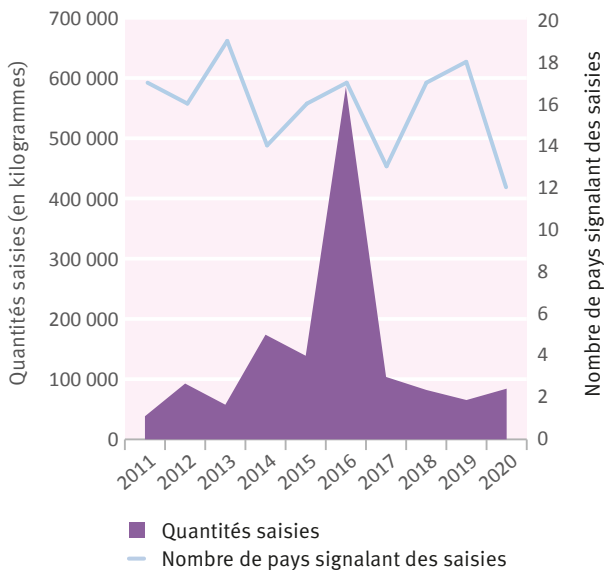
152. Dans le formulaire D pour 2020, la Chine a indiqué avoir stoppé 25 envois de permanganate de potassium destinés à l'exportation vers 15 pays et représentant au total plus de 1 685 tonnes. L'Inde a stoppé l'envoi de 5,1 tonnes de cette substance destinées à l'exportation vers deux pays. Les envois ont été stoppés à la suite d'objections émises par les autorités importatrices au moyen du Système PEN Online, dans la plupart des cas pour des raisons administratives, comme la non-communication ou la communication tardive d'une autorisation d'importation valable.

<sup>20</sup>Selon les résultats du programme « Cocaine Signature » du Laboratoire spécial d'essai et de recherche de la Drug Enforcement Administration des États-Unis, seulement 1 % environ des échantillons de cocaïne analysés, provenant de saisies effectuées en 2020 aux États-Unis, présentaient un degré d'oxydation modéré ou n'avaient pas été oxydés.

## Trafic

153. Pendant de nombreuses années, les saisies mondiales de permanganate de potassium ont oscillé autour de 95 tonnes (avec une valeur aberrante pour 2016) (voir fig. VIII) et ont été déclarées avant tout par des pays d'Amérique du Sud et par la Chine.

**Figure VIII. Saisies de permanganate de potassium signalées par les gouvernements dans le formulaire D, 2011-2020**



154. Parmi les pays d'Amérique du Sud qui signalent des saisies de permanganate de potassium, la Colombie représente l'essentiel des quantités saisies chaque année. En 2020, elle a signalé des saisies de près de 65 tonnes au total. Toutefois, les volumes saisis semblent être en bonne partie issus de la fabrication nationale illicite, comme semblent l'indiquer les saisies de précurseurs du permanganate de potassium réalisées dans le pays.

155. Les saisies de permanganate de potassium signalées dans le formulaire D pour 2020 par le Chili, le Venezuela (République bolivarienne du) et la Bolivie (État plurinational de) (par ordre décroissant des quantités saisies) ont été les plus importantes après celles déclarées par la Colombie, et ont représenté ensemble environ 25 % de la quantité totale saisie dans ce pays.

## 2. Utilisation de substances non placées sous contrôle et autres tendances de la fabrication illicite de cocaïne

156. Au fil des ans, diverses substances ont été découvertes dans des laboratoires clandestins de cocaïne, y compris : *a*) des précurseurs et substituts du permanganate de potassium ; *b*) des produits chimiques permettant

d'améliorer l'efficacité du processus de fabrication, tels que le métabisulfite de sodium et le chlorure de calcium ; *c*) une gamme d'acides, de bases et de solvants courants utilisés pour extraire la cocaïne base des feuilles de coca et la transformer en chlorhydrate ; et *d*) des produits chimiques servant à la fabrication illicite de précurseurs placés sous contrôle utilisés dans la transformation de la cocaïne. La plupart de ces produits chimiques sont obtenus dans le pays.

157. Des saisies de **dioxyde de manganèse** (pyrolusite) et de **manganate de potassium**, deux préprécurseurs du permanganate de potassium, ont régulièrement été signalées par la Colombie. Dans le formulaire D pour 2020, le pays a signalé des saisies représentant au total 7,1 tonnes de dioxyde de manganèse (trois incidents) et 1,7 tonne de manganate de potassium (cinq incidents) ; ce dernier pourrait avoir été fabriqué illicitement, car il s'agit d'un intermédiaire dans la fabrication de permanganate de potassium à partir de dioxyde de manganèse. Des saisies de manganate de potassium (et de sodium) ont également été déclarées par les Pays-Bas en 2018 et 2019, mais en quantités nettement inférieures. En outre, la Colombie a régulièrement signalé le démantèlement de laboratoires illicites de permanganate de potassium. Au cours des dix premiers mois de 2021, six laboratoires de ce type ont été détruits<sup>21</sup>.

158. Plusieurs pays, notamment en Amérique du Sud, signalent régulièrement dans le formulaire D d'importantes saisies de **hypochlorite de sodium**, localement appelé *lejía* (« eau de Javel »), qui pourrait servir de complément dans la fabrication de permanganate de potassium. Pendant la période 2011-2020, l'État plurinational de Bolivie et le Pérou ont représenté, respectivement, 55 % et 41 % du volume total des saisies de cette substance. L'Argentine a également indiqué les plus grandes saisies de cette substance en 2020.

159. L'analyse quantitative des saisies de **métabisulfite de sodium** signalées dans le formulaire D pour 2020 a confirmé le recours à la pratique consistant à homogénéiser les niveaux d'oxydation de la cocaïne base provenant de différents laboratoires d'extraction avant de poursuivre le processus de transformation. Comme les années précédentes, les plus grosses saisies ont été signalées par la Bolivie (État plurinational de), la Colombie, le Pérou et le Venezuela (République bolivarienne du) et des saisies de petites quantités de métabisulfite de sodium ont également continué d'être signalées par des pays situés le long des itinéraires du trafic de cocaïne, comme l'Équateur, et par des pays de destination, comme les Pays-Bas, où la cocaïne était récupérée des matériaux dans lesquels elle avait été incorporée à des fins de contrebande.

<sup>21</sup>Observatoire colombien des drogues ([www.odc.gov.co/sidco/oferta/infraestructura-sustancias-quimicas](http://www.odc.gov.co/sidco/oferta/infraestructura-sustancias-quimicas)).

Figure IX. Saisies de manganate de potassium et de dioxyde de manganèse signalées par la Colombie dans le formulaire D, et laboratoires de permanganate de potassium démantelés en Colombie, 2003-2020<sup>a</sup>



Sources : OICS et Observatoire colombien des drogues.

<sup>a</sup> Afin de faciliter la visualisation des grandes quantités de substances saisies en 2010, 2013 et 2014, l'axe vertical gauche a été présenté selon une incrémentation non linéaire.

160. Depuis 2018, l'OICS fait état d'une augmentation des saisies de **chlorure de calcium**, agent de séchage pour les solvants, dans des pays d'Amérique du Sud<sup>22</sup>. Il appelle également l'attention sur les difficultés liées à la conduite d'enquêtes visant à remonter à la source des produits saisis entre les pays d'origine, de transit et de destination présumés. À la suite du placement sous contrôle du chlorure de calcium au Pérou, en janvier 2020, les saisies de cette substance dans ce pays sont passées à près de 46 tonnes, volume dépassé uniquement par la Colombie (plus de 71 tonnes). En Équateur, les saisies ont diminué pour la deuxième année consécutive, pour s'établir à environ 28 tonnes (voir fig. X). En outre, selon les enquêtes menées par les médias en 2020 et 2021 concernant les saisies en Équateur, l'une des entreprises concernées aurait cessé de vendre du chlorure de calcium en Amérique du Sud.

161. Divers **solvants** courants sont utilisés pour extraire la cocaïne base des feuilles de coca et la transformer en sel (chlorhydrate). La plupart des solvants peuvent être remplacés par d'autres aux propriétés analogues, et la préférence pour un solvant donné dépend souvent de son accessibilité et de la connaissance qu'en ont les opérateurs illicites.

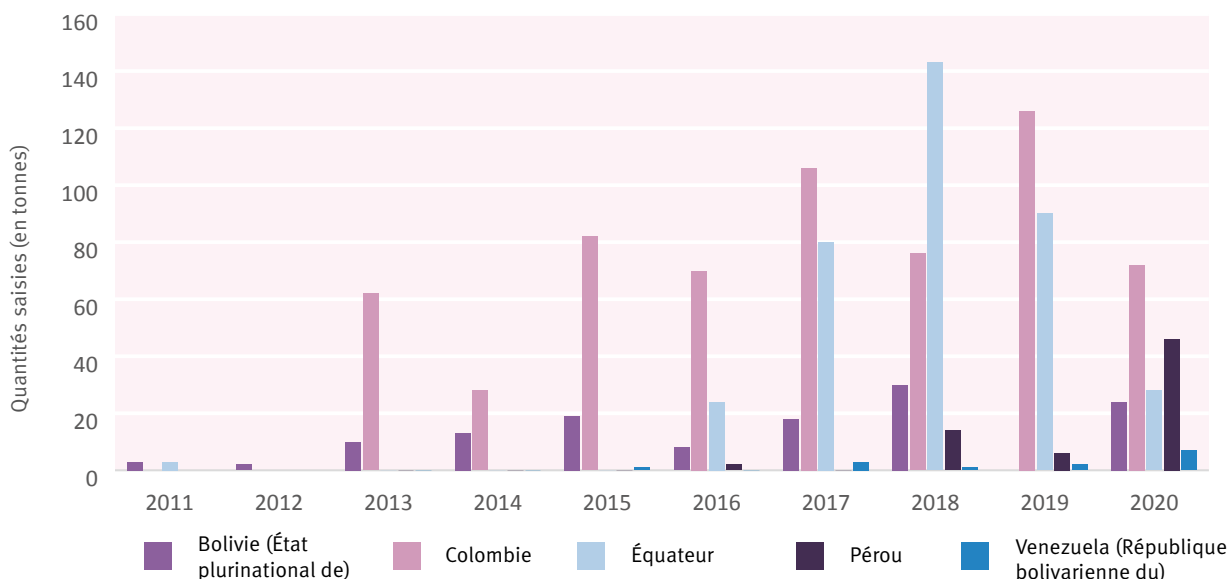
162. En ce qui concerne les saisies de solvants nécessaires à la transformation finale de la cocaïne base en chlorhydrate de cocaïne, la situation observée en 2020 était globalement la même que les années précédentes. Des saisies importantes de solvants, qu'ils soient ou non sous contrôle international, ont de nouveau été signalées par des pays d'Amérique du Sud, et ont représenté 81 % du volume des saisies de solvants à l'échelle mondiale. Dans cette région, au cours de la période 2016-2020, environ 21 % de la quantité totale de solvants saisis concernaient l'acétone et la méthyléthylcétone, deux solvants inscrits au Tableau II de la Convention de 1988, tandis que 79 % concernaient des solvants non placés sous contrôle international (voir fig. XI) mais placés sous contrôle national dans plusieurs pays de la région, à savoir des solvants à base d'acétate et le méthylisobutylcétone.

163. Par ailleurs, des incidents concernant la cocaïne, généralement liés à des laboratoires d'extraction secondaire ou de « lavage », ont de nouveau été signalés en Europe. Pendant la période 2020-2021, l'OICS a été informé de 11 incidents de ce type aux Pays-Bas. Les substances saisies comprenaient des acides et des solvants inscrits au Tableau II de la Convention de 1988, des substituts non placés sous contrôle, par exemple des solvants à base d'acétate, et des bases. Plusieurs milliers de litres de solvants ont été saisis, ce qui donne une indication sur les méthodes

<sup>22</sup>Voir le rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2018 (E/INCB/2018/4), par. 170.

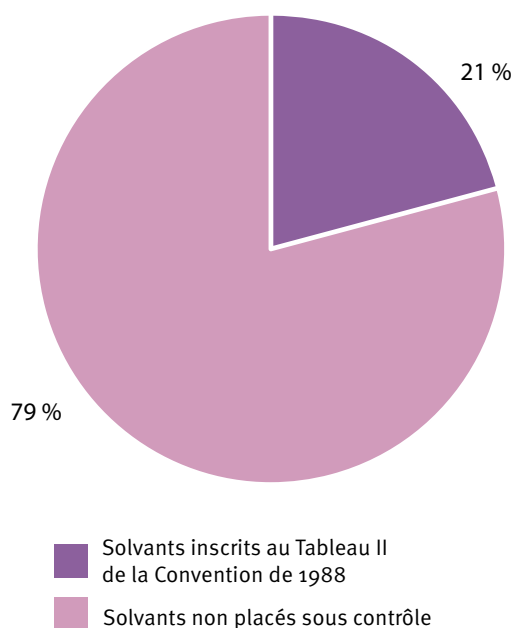


Figure X. Saisies de chlorure de calcium signalées par les gouvernements d'Amérique du Sud dans le formulaire D, 2011-2020



utilisées par les laboratoires en question, où la cocaïne est récupérée après avoir été mélangée ou incorporée à d'autres substances à des fins de contrebande. La plupart des produits chimiques provenaient du marché commun européen. Les substances saisies comprenaient également des produits de coupe servant à gonfler le poids du chlorhydrate de cocaïne obtenu. Des laboratoires d'extraction de la cocaïne ont également été découverts en Espagne.

Figure XI. Répartition des saisies de solvants utilisés pour la transformation illicite de la cocaïne signalées par les gouvernements d'Amérique du Sud, 2016-2020



## C. Substances utilisées dans la fabrication illicite d'héroïne

### 1. Anhydride acétique

164. L'anhydride acétique – principalement utilisé dans la fabrication illicite d'héroïne, mais aussi de P-2-P et, par la suite, d'amphétamine et de méthamphétamine, ainsi que dans la fabrication illicite d'acide *N*-acétylanthranilique, un précurseur de la méthaqualone – est l'une des substances les plus commercialisées du Tableau I de la Convention de 1988. Si le détournement d'anhydride acétique des circuits commerciaux internationaux reste limité, la substance est en revanche de plus en plus souvent détournée des circuits de commerce et de distribution internes. Une grande partie des envois d'anhydride acétique saisis dans le monde, notamment en Afghanistan et dans les pays voisins, proviennent encore de la Chine ou de l'Union européenne (voir également par. 19 ci-dessus).

#### Commerce licite

165. Du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 1<sup>er</sup> novembre 2021, 1974 envois d'anhydride acétique destinés à 84 pays importateurs ont fait l'objet de notifications préalables à l'exportation de la part de 22 pays exportateurs. Durant la période à l'examen, environ 65 % de la quantité totale d'anhydride acétique étaient destinés à un petit nombre de sociétés belges<sup>23</sup>, et l'on estime que la substance avait été importée en vue d'être redistribuée dans l'Union européenne.

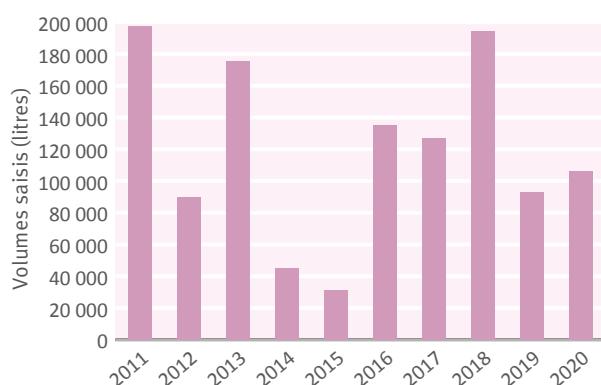
<sup>23</sup>Les importations d'anhydride acétique en Belgique tiennent également compte des importations depuis le Royaume-Uni ayant fait l'objet d'une notification préalable, ce qui n'était pas le cas lorsque le Royaume-Uni faisait encore partie de l'Union européenne.

166. À l'échelle mondiale, environ 4 % des envois d'anhydride acétique pour lesquels des notifications préalables à l'exportation ont été émises pendant la période considérée ont fait l'objet d'une objection de la part des pays importateurs concernés. Les autorités des États-Unis, notamment, se sont opposées à environ la moitié des envois d'anhydride acétique que leur avaient notifiés les autorités mexicaines, pour des raisons administratives, comme elles l'ont fait en moyenne pour 80 % de ces envois au cours des quatre dernières périodes considérées. **L'OICS encourage les Gouvernements du Mexique et des États-Unis, ainsi que les autres gouvernements présentant un taux d'objection élevé, à en analyser et à en traiter les causes profondes, et à prendre des mesures correctives mutuellement acceptables, selon qu'il conviendra, pour rendre plus efficace le contrôle administratif du commerce de l'anhydride acétique, sans compromettre la capacité des pays concernés à repérer et à contrer, le cas échéant, les détournements de cette substance du commerce national ou international.**

### Trafic

167. Au cours de la période 2011-2020, les saisies d'anhydride acétique signalées par les gouvernements dans le formulaire D ont représenté entre 31 000 et 198 000 litres par an, pour un total de 1 195 000 litres (voir fig. XII). Durant cette même période, les pays qui en ont saisi 100 000 litres ou plus sont la Chine (354 000 litres), l'Afghanistan (182 000 litres), le Mexique (148 000 litres), la République islamique d'Iran (113 000 litres), le Pakistan (107 000 litres) et la Turquie (100 000 litres). Selon les informations communiquées à l'aide du Système PICS, des pays d'Europe occidentale et centrale (27 incidents) et la Chine (11 incidents), ainsi que la Province chinoise de Taiwan (4 incidents) et les Émirats arabes unis (4 incidents), ont été parmi les principaux pays d'origine ou de départ de l'anhydride acétique saisi dans le monde ces vingt dernières années.

**Figure XII. Saisies d'anhydride acétique signalées par les gouvernements dans le formulaire D, 2011-2020**



168. Dans le formulaire D pour 2020, 17 pays et territoires ont signalé des saisies d'anhydride acétique. Le plus gros volume a été déclaré par la Chine (48 900 litres), suivie de la République islamique d'Iran (15 000 litres), des Émirats arabes unis (13 300 litres), du Myanmar (12 200 litres) et de la Turquie (12 100 litres).

169. Au vu du volume total (106 000 litres) des saisies d'anhydride acétique signalées à l'échelle mondiale en 2020, les restrictions des mouvements de personnes et de marchandises liées à la pandémie de COVID-19 ne semblent pas avoir eu d'incidence majeure sur la disponibilité de cette substance à des fins illicites. Pendant les dix premiers mois de 2021, seules huit saisies d'anhydride acétique, pour un total de 24 900 litres, ont été signalées au moyen du Système PICS. Grâce à d'autres sources d'informations, l'OICS a été informé que d'autres saisies avaient probablement eu lieu en 2021, mais qu'elles n'avaient pas été déclarées dans le Système au moment de la rédaction du présent rapport.

170. En 2020, les saisies d'anhydride acétique ne se sont élevées qu'à 656 litres en Afghanistan, soit 130 litres de moins qu'en 2019 et la plus petite quantité saisie dans le pays depuis 2008, année où le Gouvernement afghan a commencé à signaler des saisies de précurseurs dans le formulaire D. Au cours des dix premiers mois de 2021, l'Afghanistan n'a déclaré à l'aide du Système PICS qu'une seule saisie de cette substance, d'un volume de 18 litres. Toutefois, la faible quantité saisie dans le pays en 2020 n'est pas le signe d'une réduction des besoins en anhydride acétique pour la fabrication illicite d'héroïne, comme en attestent les saisies, à d'autres endroits, notamment en Asie de l'Ouest, de grandes quantités de cette substance supposément destinées à l'Afghanistan. Le faible volume des saisies pourrait, cependant, être partiellement imputable à une augmentation du trafic de chlorure d'acétyle, autre agent acétylant qui pourrait remplacer une partie de l'anhydride acétique utilisé dans les laboratoires illicites d'héroïne (voir par. 182 à 184 ci-après).

171. Dans les pays d'Asie centrale qui sont limitrophes de l'Afghanistan, la situation en ce qui concerne le trafic d'anhydride acétique n'a guère évolué ces vingt dernières années. Depuis 2000, seuls l'Ouzbékistan et le Tadjikistan ont signalé des saisies de cette substance dans le formulaire D ; entre 2017 et 2019, ils ont déclaré en avoir saisi ensemble un total de 335 litres. En 2020, aucune saisie d'anhydride acétique n'a été signalée en Ouzbékistan, au Tadjikistan ou au Turkménistan.

172. Le Pakistan n'a pas soumis de formulaire D pour 2020. Toutefois, trois saisies ont été signalées au moyen du Système PICS, pour un volume total de 5 130 litres. La plus grosse saisie a eu lieu en juin 2020, dans le port maritime de Karachi, où ont été interceptés 2 972 litres d'anhydride acétique, vraisemblablement en provenance de Chine.

Le pays n'a signalé aucune saisie au cours des dix premiers mois de 2021. Comme il en a été rendu compte dans les médias<sup>24</sup>, l'OICS sait qu'en 2021, les autorités pakistanaises ont arrêté un individu impliqué, en 2016, dans le trafic de grandes quantités d'anhydride acétique vers le Pakistan via la République-Unie de Tanzanie. De plus amples informations sur cette affaire, dont l'enquête a été menée avec l'appui de plusieurs pays et de l'OICS, sont disponibles dans les rapports de l'OICS des années précédentes<sup>25</sup>. On attend la confirmation de cette arrestation et des liens présumés avec l'incident survenu en 2016.

173. En avril 2020, la République islamique d'Iran a saisi dans le port maritime de Bandar Abbas une cargaison de 13 900 litres (15 000 kg) d'anhydride acétique, faussement déclarée comme étant de la peinture. La cargaison, qui aurait été expédiée des Émirats arabes unis, était destinée à l'Afghanistan.

174. En juin 2020, les autorités des Émirats arabes unis ont saisi 13 300 litres d'anhydride acétique dans le port de Jebel Ali (Doubaï), dans un conteneur maritime en provenance de la Province chinoise de Taiwan et qui avait transité par le port de Bandar Abbas (République islamique d'Iran). La substance était dissimulée dans des jerricans et emballée dans des boîtes en carton étiquetées comme contenant de l'huile de moteur. Les étiquettes utilisées étaient semblables à d'autres déjà découvertes ailleurs en Asie occidentale dans le cadre de saisies d'anhydride acétique prétendument en provenance de la Province chinoise de Taiwan. Bien que les Émirats arabes unis aient souvent servi de pays de transit pour le trafic d'anhydride acétique, il ne s'agissait que de la deuxième saisie de cette substance dans le pays depuis 2000.

175. Les saisies d'anhydride acétique signalées par la Chine dans le formulaire D entre 2011 et 2020 ont représenté au total 30 % des saisies réalisées dans le monde au cours de la même période. En 2020, le pays a indiqué en avoir saisi 48 900 litres, mais aucune autre précision n'a été communiquée à cet égard.

176. Du milieu des années 1990 au début des années 2000, les saisies d'anhydride acétique au Myanmar, l'un des pays de la région d'Asie du Sud-Est dite du Triangle d'or, s'établissaient en moyenne à quelque 8 000 litres par an. Au début des années 2010, les saisies de cette substance se sont presque interrompues dans le pays, ou n'ont pas été déclarées, avant de reprendre à la fin de la décennie. En 2019, elles se sont élevées à 4 100 litres. En 2020, trois saisies ont été réalisées dans l'État Shan, pour un total de 12 200 litres, soit la deuxième plus grande quantité saisie au Myanmar

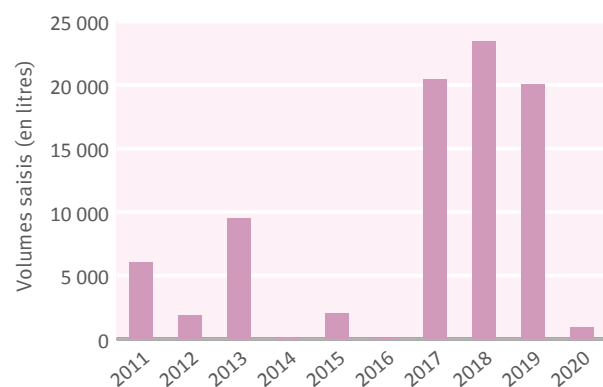
depuis 1999. En outre, l'OICS a été informé qu'une saisie d'environ 7 000 litres (7,5 tonnes) d'anhydride acétique aurait été réalisée dans la province de Lang Son, au Viet Nam, en novembre 2020. Cette opération, fruit de la coopération entre les autorités chinoises et vietnamiennes, a abouti à une autre saisie de 22 000 litres (23,5 tonnes) en Chine. Selon les données communiquées dans le formulaire D, la saisie au Viet Nam était la première saisie d'anhydride acétique dans le pays depuis 1990.

177. Bien que le pavot à opium continue d'être cultivé au Mexique, seules de faibles quantités d'anhydride acétique ont été saisies dans le pays ces dernières années. En 2019 et 2020, les volumes saisis se sont élevés à 15 litres et 735 litres, respectivement.

178. En avril 2021, la police guatémaltèque a saisi environ 4 000 litres d'anhydride acétique, qui aurait pu servir à la transformation de pavot à opium issu de la culture illícite locale ou être acheminée illicitement jusqu'au Mexique. Avant 2021, les dernières saisies d'anhydride acétique au Guatemala avaient été signalées par le Gouvernement en 2011 (512 litres).

179. Entre 2011 et 2020, les plus grandes quantités d'anhydride acétique saisies en Europe ont été déclarées par des États membres de l'Union européenne. Plus précisément, les Pays-Bas (25 800 litres), la Bulgarie (19 500 litres) et l'Espagne (9 600 litres) ont représenté ensemble 63 % des 87 600 litres saisis au total en Europe au cours de cette période. En 2020, les quantités d'anhydride acétique saisies dans des États membres de l'Union européenne étaient nettement inférieures à celles de la période 2017-2019 (voir fig. XIII). Toutefois, ces États continuent d'être mentionnés comme pays d'origine des substances saisies ailleurs, notamment en Turquie. En octobre 2021, les Pays-Bas étaient le seul État membre de l'Union européenne à avoir signalé des saisies d'anhydride acétique (5 600 litres) depuis le début de l'année.

**Figure XIII. Saisies d'anhydride acétique signalées par les États membres de l'Union européenne dans le formulaire D, 2011-2020**



<sup>24</sup>Faraz Khan, « CTD arrests two TTP suspects for "terror-financing" », *The News* (e-paper), 28 septembre 2021.

<sup>25</sup>Voir *Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2016* (E/INCB/2016/4), par. 141 et 142 ; et *Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2018* (E/INCB/2018/4), par. 58.

180. Dans le formulaire D pour 2020, la Turquie a déclaré neuf saisies d'anhydride acétique, pour un total de 12 136 litres. La plus importante saisie portait sur un envoi de 6 000 litres acheminé illicitement depuis l'Allemagne. L'OICS a également été informé d'une saisie d'environ 9 000 litres d'anhydride acétique qui aurait été réalisée en mars 2021, dont le pays d'origine présumé était la Pologne. Début juin 2021, les autorités douanières turques ont saisi un envoi de 14 955 litres (16,2 tonnes) d'anhydride acétique, qui avait transité par la Croatie, la Serbie et la Bulgarie. Pour que la substance ne soit pas détectée, les trafiquants avaient utilisé deux camions identiques munis d'un dispositif intégré dont l'activation permettait, en cas de contrôle douanier, de changer instantanément les plaques d'immatriculation des véhicules.

## 2. Utilisation de substances non placées sous contrôle et autres tendances de la fabrication illicite d'héroïne

181. La fabrication illicite d'héroïne requiert non seulement de l'anhydride acétique, mais aussi toute une série d'autres produits chimiques courants qui ne sont pas soumis à un contrôle international. En outre, l'OICS a alerté les gouvernements sur les produits chimiques dont on sait qu'ils sont utilisés comme couverture ou pour dissimuler d'une autre manière l'anhydride acétique. Il existe aussi des produits chimiques qui peuvent remplacer l'anhydride acétique comme agents d'acétylation dans le processus de transformation de la morphine en héroïne.

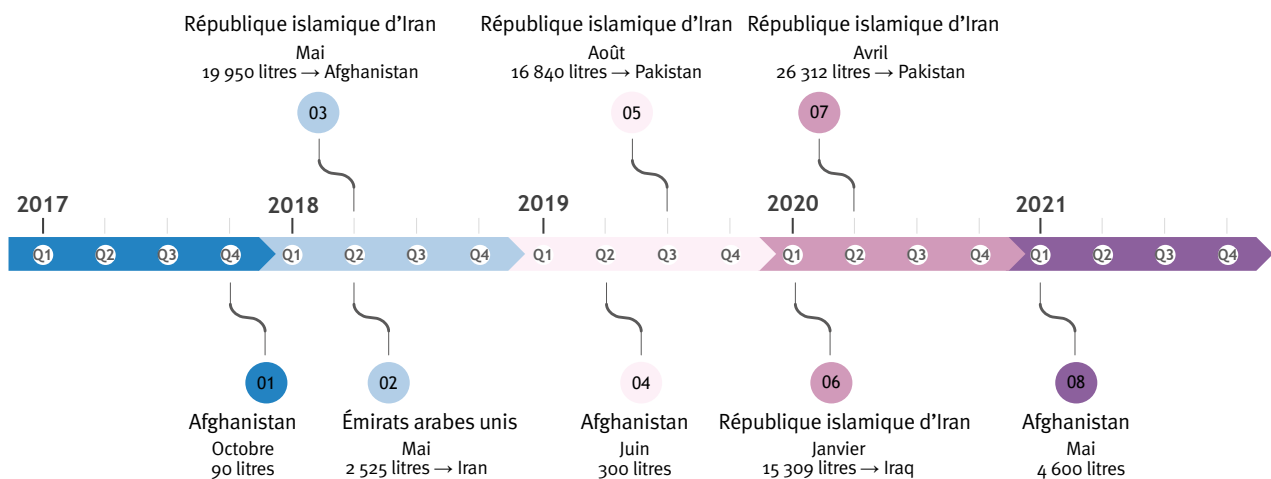
182. L'un de ces produits chimiques est le **chlorure d'acétyle**, qui figure sur la liste de surveillance internatio-

nale spéciale limitée de substances non inscrites de l'OICS et qui est sous contrôle national dans plusieurs pays du monde, dont l'Afghanistan et le Pakistan. Le chlorure d'acétyle n'étant pas placé sous contrôle international, son commerce international n'est pas surveillé par l'intermédiaire du système de notifications préalables à l'exportation, et les caractéristiques de ce commerce et les besoins légitimes en cette substance ne sont pas actuellement systématiquement accessibles à l'OICS. Pourtant, en raison de son utilisation en tant qu'agent d'acétylation, le chlorure d'acétyle est un produit chimique industriel important et est donc largement commercialisé.

183. En raison de ses propriétés dangereuses, le chlorure d'acétyle est plus difficile à manipuler que l'anhydride acétique. Cela pourrait être l'une des raisons pour lesquelles les incidents liés au trafic de cette substance et les rapports sur son utilisation dans des laboratoires illicites d'héroïne ont été plutôt rares dans le passé. En Asie occidentale, la situation concernant le trafic de chlorure d'acétyle a commencé à changer autour de la période 2017-2018. Depuis, quelque 86 000 litres au total de chlorure d'acétyle ont été saisis en Afghanistan, aux Émirats arabes unis et en Iran (République islamique d') (voir fig. XIV). Ce chiffre est à comparer au total de 137 800 litres d'anhydride acétique saisis dans les trois pays au cours de la même période. Les pays de destination des envois de chlorure d'acétyle saisis étaient l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d'), l'Iraq et le Pakistan. La Chine a été identifiée comme le pays source lorsque cette information était disponible.

184. En 2021, les autorités turques ont saisi 21,8 tonnes de ce qui a été déclaré comme étant un mélange de chlorure d'acétyle et qui se trouvait dans un conteneur dont le

Figure XIV. Saisies de chlorure d'acétyle en Afghanistan, aux Émirats arabes unis et en Iran (République islamique d'), telles que déclarées dans le formulaire D et communiquées par l'intermédiaire du Système PICS, 2017-2021





pays d'origine présumé était la Chine. C'était la première fois que du chlorure d'acétyl sous cette forme était signalé par l'intermédiaire du Système PICS. La teneur de chlorure d'acétyl dans le mélange n'a pas été communiquée.

185. En 2018, le bureau de pays de l'ONUDC en Afghanistan a mené une expérience de criminalistique qui a montré que l'héroïne fabriquée par acétylation de la morphine avec du chlorure d'acétyl produisait des sucres acétylés uniques qui pouvaient servir de marqueurs. **L'OICS encourage tous les gouvernements disposant des capacités de criminalistique nécessaires à analyser les échantillons d'héroïne saisie pour déterminer si l'agent d'acétylation utilisé dans la fabrication illicite de l'héroïne est l'anhydride acétique ou le chlorure d'acétyl. En outre, il demande instamment à tous les pays concernés de prendre les mesures nécessaires pour mener une enquête approfondie sur les saisies de chlorure d'acétyl et identifier les personnes impliquées dans le trafic de cette substance. Les gouvernements des pays qui font le commerce du chlorure d'acétyl sont encouragés à analyser la structure du commerce licite de cette substance et à revoir les mesures de contrôle nationales afin de vérifier, dans la mesure du possible, la légitimité du commerce passé et des utilisations finales de cette substance. La coopération volontaire avec le secteur privé à cet égard est aussi encouragée.**

186. L'**acide acétique glacial** est un produit chimique qui a été signalé à plusieurs reprises comme étant utilisé comme couverture ou pour dissimuler d'une autre manière l'anhydride acétique. Il figure aussi sur la liste de surveillance internationale spéciale limitée de l'OICS. Dans le formulaire D pour 2020, les quantités d'acide acétique glacial déclarées saisies dans le monde entier s'élevaient à 1 700 litres, dont 250 litres saisis en Afghanistan.

187. Le **chlorure d'ammonium** est un autre produit chimique non placé sous contrôle fréquemment associé à la fabrication illicite d'héroïne, dans laquelle il sert à extraire la morphine de l'opium. En 2020, la Chine a déclaré avoir bloqué des envois vers le Myanmar de quantités de chlorure d'ammonium représentant au total plus de 18 000 tonnes ; malheureusement, aucun autre détail n'a été communiqué à ce sujet. Les quantités de chlorure d'ammonium saisies en Afghanistan en 2020 ont atteint un total de 11 300 kg, soit près du double de la quantité totale saisie dans le pays au cours de la période 2017-2019 (6 200 kg). Le Mexique a aussi déclaré une saisie d'une quantité importante de chlorure d'ammonium (5 300 kg) dans le formulaire D pour 2020. Toutefois, la quantité déclarée, saisie lors d'une seule opération, pouvait être destinée à la fabrication illicite de méthamphétamine. Ni l'Afghanistan ni le Mexique n'ont donné d'informations sur l'origine de la substance.

## D. Substances utilisées dans la fabrication illicite d'autres stupéfiants et substances psychotropes

### 1. Alcaloïdes de l'ergot et acide lysergique

188. Les saisies d'alcaloïdes de l'ergot (ergométrine et ergotamine) et d'acide lysergique sont d'ordinaire très faibles – habituellement inférieures à 1 kg – en raison de la puissance du produit final, le LSD. Dans ce contexte, dans le formulaire D pour 2020, seuls l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Géorgie et la Turquie ont signalé des saisies importantes d'acide lysergique. L'Australie a aussi signalé des saisies d'ergotamine. Aucune autre information n'a été fournie sur ces incidents. Les envois d'acide lysergique et d'ergotamine saisis en Australie ont été identifiés comme provenant ou partant d'un certain nombre de pays, notamment l'Allemagne et les Pays-Bas (acide lysergique) et Singapour (ergotamine).

### 2. Acide N-acétylanthranilique, acide anthranilique et autres précurseurs de la méthaqualone

189. Dans le formulaire D pour 2020, le Mozambique a déclaré des saisies d'acide N-acétylanthranilique d'un total de 1 320 kg, sans toutefois fournir d'autres détails. La deuxième quantité d'acide saisie (156 kg) a été déclarée par la Chine. De petites saisies de précurseurs de la méthaqualone, totalisant moins de 2 kg, ont été signalées par le Canada et l'Allemagne (par ordre décroissant des quantités saisies).

190. En septembre 2020, les autorités d'Afrique du Sud ont démantelé un entrepôt dans lequel étaient stockées d'importantes quantités de produits chimiques, dont de l'acide anthranilique, et du matériel de laboratoire. Cependant, rien n'indique que de la méthaqualone ait été fabriquée sur place. L'OICS croit savoir que des enquêtes sont en cours pour déterminer la source des produits chimiques et du matériel de laboratoire.

191. En outre, au cours des dix premiers mois de 2021, l'Afrique du Sud a signalé, par l'intermédiaire du Système PICS, un autre incident concernant 1 700 kg d'acétanthranil, arrivés du Kenya par voie aérienne. L'acétanthranil est un intermédiaire stable et un précurseur immédiat de la méthaqualone, qui est converti par un processus de synthèse en une seule étape. Il n'a pas d'autre utilisation légitime connue que la fabrication de substances liées à la méthaqualone et il n'est pas placé sous contrôle

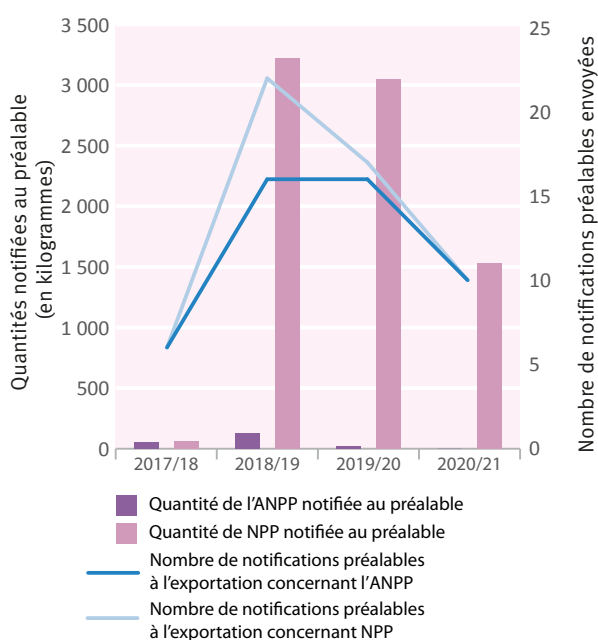
international. Quatre incidents impliquant de l'acétanthranil ont eu lieu en Afrique du Sud depuis novembre 2018, totalisant plus de 8,2 tonnes de cette substance. Trois incidents se sont produits dans un aéroport et un dans un laboratoire illicite. Ils prouvent que le continent africain n'a pas été épargné par l'apparition de produits chimiques et de précurseurs sur mesure non placés sous contrôle.

### 3. Précurseurs du fentanyl, d'analogues du fentanyl et d'autres opioïdes synthétiques, et produits de remplacement

#### Commerce licite

192. Le commerce international du NPP et de l'ANPP, les deux précurseurs du fentanyl placés sous contrôle international, est limité à quelques pays exportateurs et importateurs. Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et le 1<sup>er</sup> novembre 2021, dix envois prévus de NPP ont été signalés par les autorités de deux pays exportateurs à six pays importateurs connus pour fabriquer légitimement du fentanyl. La quantité totale en jeu était légèrement supérieure à 1,5 tonne et ne représentait donc que la moitié environ de la quantité totale pour chacune des deux périodes de référence précédentes. Le plus grand exportateur de NPP était la France.

Figure XV. Exportations prévues des deux précurseurs du fentanyl, notifiées au préalable par les gouvernements exportateurs par l'intermédiaire du Système PEN Online, 2018-2020<sup>a</sup>



<sup>a</sup> Les données portent sur la période allant du 1<sup>er</sup> novembre à 1<sup>er</sup> novembre de l'année suivante.

193. En ce qui concerne l'ANPP, les autorités de quatre pays exportateurs ont envoyé 10 notifications préalables à l'exportation à neuf pays et territoires importateurs, portant sur un total de quelques grammes seulement à des fins de recherche et d'analyse en laboratoire. Dans le formulaire D pour 2020, l'Inde a déclaré avoir bloqué, compte tenu de l'objection de l'autorité d'importation, une exportation de 2 kg d'ANPP vers le Brésil ; si elle avait été autorisée, il se serait agi du troisième plus gros envoi d'ANPP jamais notifié au préalable par l'intermédiaire du Système PEN Online.

#### Trafic

194. Dans le formulaire D pour 2020, les États-Unis, le Mexique et l'Estonie (par ordre décroissant des quantités saisies) ont été les seuls pays à signaler des saisies importantes des deux précurseurs du fentanyl sous contrôle international. Il est intéressant de noter que, bien que le commerce international d'ANPP soit très limité, la plupart des saisies déclarées de précurseurs du fentanyl en 2020 concernaient l'ANPP, pour un total de plus de 340 kg aux États-Unis et de plus de 100 kg au Mexique. Alors que les quantités saisies aux États-Unis auraient été d'origine nationale, le Mexique a indiqué la Chine comme pays d'origine. Les écarts observés entre le commerce légitime et les saisies d'ANPP laissent penser que la substance provient de circuits illicites.

195. Les États-Unis et le Mexique ont aussi été les seuls pays à signaler des saisies d'autres précurseurs du fentanyl non placés sous contrôle international. Plus précisément, le Mexique a signalé des saisies de près de 300 kg de 4-AP. Les États-Unis ont saisi environ 10 kg de cette substance, ainsi que près de 75 kg de son dérivé masqué, la **boc-4-AP**. Les deux substances ont été saisies alors qu'elles transitaient par les États-Unis depuis la Chine ou Hong Kong (Chine) vers le Mexique. En outre, de la boc-4-AP a été trouvée au Canada pour la première fois en 2020. Grâce à d'autres sources, l'OIICS a aussi connaissance de petites saisies de 4-AP au Canada.

196. Des saisies de plus petites quantités de boc-4-AP ont aussi été signalées par l'intermédiaire du Système PICS au cours des dix premiers mois de 2021. En outre, les données du Système PICS suggèrent une nouvelle évolution s'agissant des précurseurs du fentanyl, à savoir un abandon du 4-AP et une augmentation correspondante des incidents concernant la **4-pipéridone** et son sel chlorhydrate monohydraté, ainsi que son dérivé masqué, la **1-Boc-4-pipéridone**, et des quantités en jeu. Des saisies de ces substances ont été effectuées dans un port maritime au Canada, et dans des aéroports aux États-Unis et au Mexique. L'origine présumée des substances dans la majorité des incidents était la Chine, y compris Hong Kong. Deux des sept envois avaient été correctement

déclarés à la douane, tandis que les autres avaient été mal déclarés. Aucun de ces produits chimiques n'est placé sous contrôle international, bien que l'OICS ait précédemment alerté les gouvernements sur leur rôle de précurseurs de remplacement.

197. Dans le formulaire D pour 2020, les États-Unis et le Mexique ont aussi déclaré des saisies d'analogues de précurseurs du fentanyl et de leurs dérivés masqués, à savoir les précurseurs du *para*-fluorofentanyl.

198. En dehors de l'Amérique du Nord, les Pays-Bas ont signalé en octobre 2020 un incident impliquant la saisie de plusieurs centaines de litres d'**aniline**, de **(2-bromoéthyl) benzène** et de **chlorure de propionyle** dans un entrepôt illégal. La combinaison des produits chimiques saisis laisse penser qu'ils pouvaient être destinés à la fabrication illégale de fentanyl ou d'analogues du fentanyl en utilisant n'importe laquelle des trois principales méthodes de fabrication de la substance. Indépendamment de la méthode, cependant, dans chaque cas, d'autres produits chimiques s'ajoutant aux deux précurseurs du fentanyl placés sous contrôle international auraient été nécessaires pour la synthèse.

## E. Substances non inscrites au Tableau I ou au Tableau II de la Convention de 1988 utilisées dans la fabrication illégale d'autres stupéfiants et de substances psychotropes ou de substances non placées sous contrôle international dont il est fait abus

### 1. Précurseurs du GHB

199. Le **GBL** est un précurseur chimique du GHB, mais il peut aussi être ingéré directement, car il est métabolisé en GHB dans l'organisme. En raison de ce « double usage », le GBL peut être contrôlé au niveau national comme précurseur ou comme substance psychotrope. Par conséquent, tous les pays où le GBL est contrôlé au niveau national ne soumettent pas à l'OICS des rapports sur les saisies de cette substance. Dans le formulaire D pour 2020, 13 pays ont déclaré avoir saisi du GBL. Les plus grandes quantités saisies ont été déclarées par les Pays-Bas (21 000 litres) et la Slovénie (12 700 litres) ; dans les deux pays, les quantités totales ont été saisies en une seule fois, dans un entrepôt aux Pays-Bas, et en tant qu'envoi en transit vers l'Autriche en Slovénie. Comme les années précédentes, à l'exception des saisies signalées par les États-Unis, toutes les saisies de GBL déclarées dans le formulaire D pour

2020 l'ont été par des pays européens. Certains pays européens, ainsi que l'Australie, n'ont pas signalé les saisies de GBL dans le formulaire D, mais ont donné des informations sur les incidents impliquant cette substance par l'intermédiaire du Système PICS. Les saisies en Australie ont totalisé près d'une tonne en 2020 et ont eu lieu exclusivement dans des aéroports. Comme par le passé, les envois de GBL saisis en Australie provenaient majoritairement de Chine, y compris de Hong Kong, tandis que les Pays-Bas ont été identifiés comme le pays d'origine des quantités saisies en Europe, lorsque cette information était disponible.

200. Les saisies de GBL signalées par l'intermédiaire du Système PICS au cours des dix premiers mois de 2021 totalisaient plus de 1,8 tonne, 72 % environ des incidents ayant été déclarés par l'Australie. Les saisies de **1,4-butanediol**, précurseur du GBL et précurseur du GHB qui est aussi facilement converti en GHB après son ingestion, ont été négligeables en 2020.

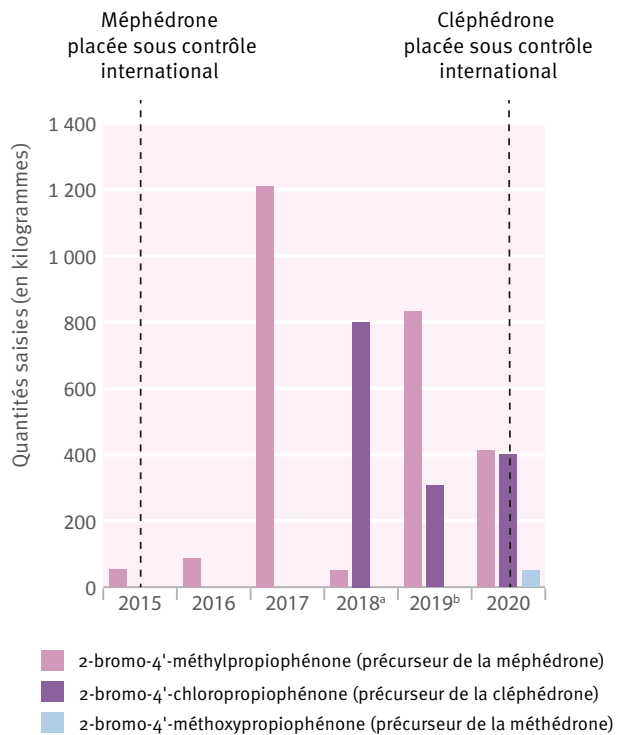
### 2. Précurseurs de nouvelles substances psychoactives, y compris de substances récemment inscrites aux Tableaux de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972 ou de la Convention sur les substances psychotropes de 1971

201. Il n'y a pas eu de rapport systématique sur les saisies de précurseurs de nouvelles substances psychoactives et de substances récemment placées sous contrôle international. Comme les années précédentes, en 2020, de telles saisies ont été généralement signalées par un certain nombre de pays européens et concernaient des précurseurs de cathinones synthétiques. Plus précisément, les saisies les plus importantes signalées dans le formulaire D pour 2020 concernaient la **2-bromo-4'-chloropropiophénone** [précurseur de plusieurs dérivés de la cathinone 4-chloro substitués, tels que la 4-CMC (cléphédron)] et la **2-bromo-4'-méthylpropiophénone** (précurseur de la méphédron), à savoir 400 kg et 405 kg au total, respectivement. Par ailleurs, deux saisies représentant une quantité de 50 kg de **2-bromo-4'-méthoxypropiophénone** (un précurseur de la méthédron) ont également été signalées.

202. Au cours des dix premiers mois de 2021, l'Autriche a signalé une saisie de 139 kg de 2-bromo-4'-méthylpropiophénone par l'intermédiaire du Système PICS. En outre, la détection de laboratoires de fabrication illégale de méphédron et

d'*alpha*-pyrrolidinopentiophénone (*alpha*-PVP) et des saisies correspondantes de précurseurs en Fédération de Russie ont continué d'être signalées en 2020 et 2021.

**Figure XVI. Saisies de trois précurseurs de trois cathinones synthétiques, telles que déclarées par les gouvernements dans le formulaire D, 2015-2020**



<sup>a</sup> La quantité de 2-bromo-4'-chloropropioéphénone saisie a été indiquée par l'intermédiaire du Système PICS mais pas dans le formulaire D.

<sup>b</sup> Sur cette quantité de 2-bromo-4'-méthylpropioéphénone, 800 kg au total ont été signalés par l'intermédiaire du Système PICS mais pas dans le formulaire D.